

Forêts communales - Programme des travaux de développement pédagogique à Chailluz confiés à l'ONF

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le programme du développement pédagogique du secteur des Grandes Baraques à Chailluz adopté antérieurement par notre Conseil Municipal a fait l'objet d'une aide du Département et du Conseil Régional.

L'aménagement de la maison forestière pédagogique est terminé.

Il y a lieu d'entreprendre les travaux d'accompagnement, à savoir :

- doublement des clôtures des enclos des parcs animaliers (secteur des sangliers) afin d'être en conformité avec la réglementation. Estimation : 205 000 F HT (896/235.91008.31200),

- réalisation d'un nouveau dépliant d'information avec plan de la forêt : conception - suivi de réalisation. Estimation : 22 000 F HT (896/235.92035.31200),

- réalisation et mise en place de panneaux pédagogiques sur la faune locale. Estimation : 91 000 F HT (896/235.92035.31200),

- réalisation d'un sentier floristique. Estimation : 64 500 F HT (896/235.92035.31200).

Sur proposition unanime de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme prévisionnel ci-dessus,

- confier les travaux à l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention du 6 février 1989, sous contrôle du service municipal des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers,

- autoriser M. le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux par l'ONF,

- autoriser M. le Député-Maire à transférer :

* sur le chapitre 896.235.91008 la somme de 40 000 F provenant du chapitre 896.2150.514,

* sur le chapitre 896.235.92035 la somme de 50 038 F provenant du chapitre 896.2150.514, la somme de 116 900 F provenant du chapitre 896.233.86503 et la somme de 10 562 F provenant du chapitre 896.2111.514.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions sus-énoncées.